

## François Molins estime que "l'affaiblissement de l'Etat islamique renforce le risque d'attentat"



Dans un entretien au Monde, le procureur de la République de Paris a annoncé un "durcissement considérable" de la politique pénale en matière de terrorisme.

"Paradoxalement, l'affaiblissement de l'Etat islamique en zone irako-syrienne constitue un facteur qui renforce le risque d'attentat". Dans une interview au *Monde* publiée aujourd'hui, François Molins a mis en garde les Français contre le risque de nouvelles attaques.

"On voit bien dans l'histoire du terrorisme que quand les organisations terroristes sont en difficulté sur zone, elles recherchent l'occasion de commettre des attaques à l'extérieur" souligne le procureur de la République de Paris. "Le deuxième facteur inquiétant tient à ce qu'on pourrait appeler la menace du retour : on sera à un moment ou à un autre confronté au retour d'un grand nombre de combattants français et de leurs familles", poursuit-il.

Il déclare également que le parquet de Paris "a décidé fin avril un durcissement considérable de sa politique pénale en criminalisant des dossiers correctionnels". Désormais des infractions liées au terrorisme considérées jusqu'ici comme des délits, passibles de dix ans, seront des crimes, et donc passibles de vingt ou trente ans de prison. L'objectif de cette nouvelle stratégie pénale est de "protéger la société en laissant plus longtemps en prison" des individus qui rentrent de Syrie.

Concernant le placement en rétention des personnes fichées "S" préconisés par plusieurs responsables politique dont Nicolas Sarkozy, François Molins juge cette mesure "absolument impossible". "Il ne peut y avoir de détention préventive en dehors d'une procédure pénale", affirme-t-il. "C'est le socle de l'état de droit. On ne peut pas détenir quelqu'un avant qu'il ait commis une infraction".